

**OUVRIER LES FRONTIÈRES DE L'ONTARIO AUX MÉDECINS**

*Le gouvernement McGuinty attire les médecins des autres provinces et des États-Unis*

**NOUVELLES**

Le 19 septembre 2008  
2008/nr-072

Les médecins qui sont titulaires de permis d'exercer d'autres provinces du Canada ou des É.-U. pourront bientôt venir exercer en Ontario sans devoir suivre d'autre formation ni passer des examens supplémentaires.

Une nouvelle politique approuvée par l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO) permettra aux médecins titulaires d'un permis d'autres parties du Canada d'obtenir l'autorisation d'exercer en Ontario. Les médecins qui détiennent un permis d'exercer aux É.-U. pourront déménager en Ontario et exercer la médecine à condition d'avoir achevé leur formation et leurs examens de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle. Cette nouvelle politique entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre.

Aider plus de médecins qualifiés formés à l'étranger à exercer en Ontario fait partie du plan du gouvernement pour accroître l'accès aux soins. Ce plan se fonde sur le Rapport sur l'élimination des obstacles auxquels les diplômés internationaux en médecine doivent faire face, préparé par Laurel Broten, adjointe parlementaire du ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

En juin, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi qui permettrait plus facilement aux fournisseurs de soins de santé formés à l'étranger d'exercer dans la province.

Le projet de loi 97 (*Loi de 2008 visant à accroître l'accès des Ontariennes et des Ontariens aux professionnels de la santé qualifiés*), s'il est adopté, modifierait le mandat de tous les ordres de réglementation afin de reconnaître que l'accès aux soins de santé est une question d'intérêt public. On prévoit que la deuxième lecture de ce projet de loi commencera au début de la session d'automne de l'Assemblée législative.

**CITATIONS**

« Il s'agit d'attirer davantage de médecins qui pourront prodiguer des soins de santé de qualité aux familles ontariennes », a dit David Caplan, ministre de la Santé et des Soins de longue durée. « Nous félicitons l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario de collaborer avec nous afin d'éliminer les obstacles pour l'obtention d'un permis en Ontario sans compromettre les normes que nos citoyens s'attendent à voir leurs médecins respecter. »

« L'accès aux médecins est essentiel pour soutenir des collectivités dynamiques », a affirmé Peter Hume, président de l'Association des municipalités de l'Ontario. « L'AMO est contente que l'OMCO a adopté des mesures pour accroître le nombre de médecins qui exercent en Ontario. »

## QUELQUES FAITS

- Plus de 5 000 médecins formés à l'étranger exercent en Ontario, soit presque le quart des médecins.
- Près de 630 diplômés internationaux en médecine (DIM) effectuent actuellement leur formation en résidence.
- En 2007, pour la quatrième année consécutive, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO) a délivré davantage de permis à des DIM qu'à des diplômés de l'Ontario.
- De plus, l'OMCO indique que le nombre de permis complets d'exercer délivrés à des DIM cette année est le plus élevé depuis 20 ans et que cette année est la septième année consécutive où on enregistre une hausse du nombre de permis délivrés à des médecins formés à l'étranger.
- Actuellement, de 5 000 à 6 000 Canadiennes et Canadiens exercent, ou suivent une formation, aux États-Unis.
- Aux termes d'un accord de principe avec l'Ontario Medical Association, le gouvernement et les médecins de la province collaboreront afin que 500 000 patients qui ont besoin de soins de santé familiale trouvent un médecin de famille.

## POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Lisez le [Rapport sur l'élimination des obstacles auxquels les diplômés internationaux en médecine doivent faire face](#) de Laurel Broten.

---

Steve Erwin, bureau du ministre, 416 326-3986  
Mark Nesbitt, ministère de la Santé  
et des Soins de longue durée, 416 314-6197

**ontario.ca/sante-nouvelles**  
*Also available in English.*